

01 oct 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 1er octobre 2004

## Activités ambulantes

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, Ministre des Classes moyennes, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture et après avis du Conseil d'Etat, un avant-projet de loi modifiant la loi (\*) sur l'exercice d'activités ambulantes et l'organisation des marchés publics.

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, Ministre des Classes moyennes, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture et après avis du Conseil d'Etat, un avant-projet de loi modifiant la loi (\*) sur l'exercice d'activités ambulantes et l'organisation des marchés publics.

L'avant-projet répond à l'attente des forains en leur donnant un statut comparable à celui des ambulants, via un système souple d'autorisation d'activité. Il vise aussi à leur accorder une sécurité professionnelle par le biais de règlements communaux semblables à ceux des marchés. L'avant-projet a été préparé avec les secteurs professionnels concernés. Les Services de l'Union des Villes et des Communes ont également été consultés et leurs observations ont été rencontrées. (\*) du 25 juin 1993.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture  
Avenue de la Toison d'or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<http://www.sabelaruelle.be>